Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC
TENUE EN LIGNE LE JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

SONT PRÉSENTS :

Donald Barabé, trad. a., administrateur, président
Liza Beaulieu, trad. a.
Denise Bérubé, trad. a.
Sabine Biasi, trad. a.
Dominique Bohbot, trad. a.
Luc Bouchard, trad. a., int. a.
Sarah Bouffard, trad. a.
Ann Marie Boulanger, trad. a., administratrice
Claude Brodeur, term. a.
Ghislaine Brosseau, t. s. administratrice nommée
Michèle Campeau, trad. a.
Rana Charabati, trad. a.
Johanne Chenail, trad. a.
Betty Cohen, trad. a.
Diane Cousineau, trad. a.
Marie-Carole Daigle, trad. a.
Anne-Marie De Vos, trad. a.
Josyanne Doucet, trad. a.
Jeanne Duhaime, trad. a.
Marie-Claude Fournier, trad. a.
Dany Gagnon, trad. a.
Julien Gagnon, trad. a., administrateur
Régine Gardès, trad. a.
Hélène Gauthier, trad. a., directrice générale et secrétaire de l'Ordre
Caroline Gras, trad. a.
Zélie Guével, trad. a., term. a.
Aida Jabbouri, trad. a.
Danielle Jazzar, trad. a.
Philippe Lambert, trad. a.
Stéphanie Lamontagne, trad. a., administratrice
Yves Lanthier, trad. a.
Anne-Marie Lavoie, trad. a.
Lucie Leblanc, trad. a.
Gervais Lessard, administrateur nommé
Lise Lessard, trad. a.
Diane Marquez, trad. a.
Édith-Émilie Mercier, trad. a.
Anne-Marie Mesa, trad. a.
Hélène Michon, term. a., administratrice
Anne Mitchell, trad. a.
Catherine Morel, trad. a.
Judy Murphy, trad. a.
Aura Navarro, trad. a.
Réal Paquette, trad. a.
Jean-Gabriel Piette, trad. a.
Marie Poitras, administratrice nommée
Pauline Prince, term. a.
Stéphanie Robitaille, trad. a.
Steven Sachs, trad. a.
Alexandra Scott, trad. a.
Oxana Shevchenko, trad. a.
Mélanie Simard, trad. a.
Jean-François St-Arnault, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a.
Elena Striganova, trad. a.
Hélène Thivierge, trad. a.
Denyse Tremblay, trad. a.
Carole Trottier, trad. a., term. a.
Suzanne Villeneuve, int. a., administratrice
Christine York, trad. a.
Catherine Zekri, trad. a., administratrice

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Mme Guylaine Dionne, CPA, CA, auditrice, Raymond Chabot Grant Thornton
Mme Valérie Fleury, agence Camden

Personnel
Nora Azouz, responsable des communications
Ann-Christel Délices, adjointe aux affaires professionnelles et aux communications
Marsida Nurka, responsable de l'agrément
Joanne Trudel, adjointe administrative et procès-verbaliste

AGA 2021/2022-1 Ouverture de la séance

Dany Gagnon souhaite la bienvenue à tous. Il agira en tant que modérateur tout au long de l'assemblée, qui se tient en ligne. Il explique le déroulement de la soirée. Il cède ensuite la parole au président de l'Ordre, Donald Barabé, traducteur agréé, qui souhaite la bienvenue aux membres et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

AGA 2021/2022-2 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Sur une proposition d'Anne-Marie Mesa, appuyée par Suzanne Villeneuve, il est résolu de nommer Hélène Gauthier secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2021/2022-3 Lecture de la convocation et de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour.

AGA 2021/2022-4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 septembre 2021

Sur une proposition de Réal Paquette, appuyée par Ann Marie Boulanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Suivis sur le procès-verbal du 23 septembre 2021

Le président cède la parole à la DG et secrétaire de l'Ordre pour un suivi concernant le site web de l'Ordre. Elle fait un compte rendu de ce qui a été fait dans la dernière année, dont l'analyse de l'expérience utilisateur et les changements apportés sur le plan de la forme et du contenu.

Elle poursuit par un suivi concernant le forum. Elle fait part à l'assemblée des résultats d'un sondage effectué auprès des membres à la demande des participants de l'assemblée précédente. La solution envisagée serait de migrer le forum vers un nouveau groupe privé sur Facebook. Le forum devrait faire l'objet d'une campagne de promotion auprès des membres. Auparavant, d'autres analyses seront faites au cours de l'automne pour voir d'autres options.

AGA 2021/2022-5 Rapport du président de l'Ordre

Le président présente son rapport. Il élabore de façon détaillée les quatre grandes priorités de l'Ordre : favoriser la relève et le recrutement, obtenir des actes professionnels réservés, accroître la visibilité de l'OTTIAQ et de ses membres, et finalement, positionner l'OTTIAQ et ses membres face à l'IA, le tout intégré dans une présentation visuelle en partage d'écran, incluant des données démographiques, des statistiques, les décisions prises par le CA, les actions entreprises en vue de la réalisation de ces priorités et l'atteinte des objectifs.

Pour le volet de la relève et du recrutement :

Q. : (Diane Marquez) Est-ce que cette obligation (stage/mentorat) s'applique tant au baccalauréat qu'à la maîtrise?

R. : Oui. Et s'il n'y a pas suffisamment de stages, le mentorat va suppléer.

Q. : (Lise Lessard) Est-ce qu'il est question d'intégrer des obligations de formation continue pour devenir membre?

R. : Oui, mais nous attendons d'obtenir des actes réservés. Le président souligne le grand intérêt que suscitent les formations offertes et qui seront de plus en plus diversifiées.

Pour le volet des actes réservés :

Q. : (Diane Marquez) En vertu de la Loi 96, est-ce que ces organismes exigent des traductions seulement vers le français ou s'ils accepteront aussi des traductions vers l'anglais?

R. : En vertu de la Loi 96, ils peuvent exiger les deux, mais dans le cas du registre foncier, la publication doit être en français. Pour les autres, on vérifiera si les traductions anglaises sont acceptées.

AGA 2021/2022-6 Présentation des résultats financiers au 31 mars 2022

Le président souligne les faits saillants des états financiers 2021-2022, dont l'augmentation des produits de près de 30 000 $ par rapport à l'année dernière, ainsi qu'une diminution des charges d'un peu plus de 100 000 $. Nous constatons donc un excédent de plus de 48 000 $. Au solde du Fonds de la campagne publicitaire de 114 489 $ vient s'ajouter la cotisation spéciale pour la campagne de visibilité dont plus de détails seront fournis à la présente assemblée. Le solde du Fonds de soutien au recrutement et à l'encadrement professionnel d'environ 140 000 $ sera très utile en raison du mentorat obligatoire dans les programmes universitaires dont les coûts seront assumés entièrement par l'Ordre.

Mme Guylaine Dionne, CPA, CA, de Raymond Chabot Grant Thornton, auditeur des comptes de l'Ordre, se joint à l'assemblée pour présenter de façon détaillée les états financiers au 31 mars 2022, qui sont consignés dans le *Rapport annuel 2021-2022* de l'Ordre et visibles par tous en partage d'écran.

Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 551 768 $ et les charges à 1 503 113 $. Il y a donc un excédent des produits par rapport aux charges de 48 655 $. L'avoir des membres passe donc de 646 537 $ à 695 192 $.

Le président remercie Mme Dionne qui remercie également l'OTTIAQ pour sa collaboration et quitte l'assemblée.

AGA 2021/2022-7 Nomination des auditeurs pour l'exercice 2022-2023

RÉS. AGA 2019/2020-7 **Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Diane Marquez, appuyée par Betty Cohen, et selon l'article 104 du *Code des professions*, il est résolu que l'assemblée générale désigne Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur pour l'exercice 2022-2023.**

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2021/2022-8 Rapport de la présidente du Programme d'aide aux langagiers (PAL)

Judy Murphy, présidente du conseil d'administration du PAL, présente le rapport pour l'année 2020-2021 visible par tous par partage d'écran.

Elle rappelle que le PAL a été mis en place en 2008 afin d'offrir une forme d'assurance maladie aux membres de l'Ordre, dont beaucoup sont des travailleurs autonomes. Pour une cotisation spéciale annuelle qui était de 15 $ jusqu'en 2014 et qui a été majorée à 20 $ en 2015. Depuis 2020, les membres ont droit à six heures de consultation psychologique par cas par année, en plus de bénéficier de la même couverture pour leurs familles, assurées par Workplace Options (WPO).

À la fin de l'exercice, soit au 30 novembre 2021, le taux d'utilisation du PAL était de 4,92 % par rapport à 4,28 % en 2019-2020. Le taux des dernières années s'est maintenu à un bon taux de 4 %, ce qui est la moyenne d'autres régimes comparables. Les membres bénéficient d'une forme d'assurance maladie qui revient à 3,30 $ par heure de séance.

Compte tenu de l'ensemble de la situation, le conseil du PAL a résolu, à l'unanimité, lors de sa réunion du 19 janvier 2022, de recommander au conseil d'administration de l'Ordre le maintien à 20 $ de la cotisation spéciale du PAL pour l'exercice 2023-2024.

Le PAL a son propre conseil d'administration, lequel est indépendant de l'Ordre. Pour l'année 2020-2021, il était composé des six personnes suivantes : Judy Murphy, présidente, Valérie Palacio-Quintin, vice-présidente, Garrett Montgomery, secrétaire-trésorier, Nathalie Cartier, Noëlle Guilloton et Steve Sachs. Au nom du conseil du PAL, elle tient à remercier Valérie et Noëlle qui ont récemment quitté le conseil, Valérie Palacio-Quintin après 12 ans au sein du conseil du PAL et Noëlle Guilloton après quatre ans. Toutes deux ont contribué énormément au bon fonctionnement du PAL. Deux autres membres du conseil quitteront cette année, soit Nathalie Cartier et Garrett Montgomery qui ont fait 12 ans chacun au sein du conseil du PAL. Des changements sont donc à venir au sein du conseil du PAL prochainement.

En son nom, au nom de l'Ordre et de ses membres, le président tient à remercier le conseil du PAL pour l'excellent travail qui est grandement apprécié.

Judy Murphy fait un retour sur la première année avec le nouveau fournisseur WPO, en soulignant que les membres ne sont pas 100 % satisfaits. Elle fait mention des enjeux principaux, dont la mauvaise compréhension de la réalité québécoise, des appels pris en France et de la documentation qui n'est pas toujours en français. Des efforts ont été

déployés pour rectifier la situation, dont la tenue de plusieurs réunions de sensibilisation avec le fournisseur, des sondages auprès des membres, des séances d'orientation supplémentaires pour les membres et une étude de marché effectuée par un courtier pour chercher un nouveau fournisseur.

À la suite de l'étude de marché effectué par le courtier, le conseil du PAL a décidé de changer de fournisseur et a opté pour Homewood dont l'offre est similaire à WPO et qui est installé au Québec depuis des années. Le contrat entrera en vigueur le 1er octobre 2022. Plus de détails seront communiqués prochainement dans *L'antenne express* et au congrès où Homewood tiendra un kiosque.

Elle remercie les membres de leur attention et leur souhaite une bonne soirée.

Q. : (Réal Paquette) Comment se font les nominations au conseil du PAL?

R. : Judy Murphy précise que Steve Sachs et elle demeurent en poste et qu'une candidature a déjà été reçue et qu'ils sont ouverts à accueillir d'autres membres. Le conseil évalue actuellement la charge de travail qui ne nécessitera pas autant de membres qu'avant, mais peut-être plus entre trois et cinq seulement. S'il y des intéressés, elle les invite à la contacter directement. Il n'y a pas de processus officiel pour faire partie du conseil.

Q. : (Yves Lanthier) En quoi consiste le travail du conseil du PAL?

R. : Il y a quatre rencontres par année au cours desquelles tous les membres du conseil aident à la prise de décisions, participent à faire les comptes rendus et discutent des enjeux. En sa qualité de présidente, elle est le point de contact avec le fournisseur, elle s'occupe des relations avec les membres et rédige les rapports pour le conseil de l'Ordre. Le secrétaire-trésorier s'assure que tous les documents sont archivés et que l'information est accessible. Il s'assure également de maintenir à jour le registre des entreprises. Le Conseil s'occupe aussi des communications aux membres et s'assure que les membres comprennent bien le programme et les modalités d'accès. La charge de travail peut varier d'une année à l'autre selon les demandes.

Q. : (Yves Lanthier) Est-ce qu'il existe un certain rapport qui est fait sur les personnes qui profitent du programme, qui rencontrent des psychologues ou des intervenants?

R. : Tous les mois un rapport est émis par le fournisseur. Ce rapport confidentiel peut être consulté par le conseil du PAL. Ils peuvent y voir combien de personnes ont consulté et par quel moyen, le tout regroupé par type d'enjeux.

Betty Cohen tient à ajouter une précision, une contrainte, soit le fait que le conseil du PAL doit être complètement indépendant du conseil de l'Ordre. Donc, les personnes membres du CA de l'Ordre ne peuvent pas en même temps être membres du CA de l'Ordre et membres du conseil du PAL. Judy Murphy confirme et la remercie pour ce complément d'information.

AGA 2021/2022-9 Cotisation spéciale pour le PAL pour l'exercice 2023-2024

RÉS. AGA 2021/2022-9 **Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Diane Cousineau, appuyée par Zélie Guével, et selon l'article 85.1 du *Code des professions*, il est résolu d'approuver la résolution du conseil d'administration de l'Ordre du 25 mai 2022 fixant la cotisation spéciale pour tous les membres devant être versée au Programme d'aide aux langagiers à 20 $ pour l'exercice 2023-2024.**

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2021/2022-10 Cotisations pour l'exercice 2023-2024

AGA 2021/2022-10.1 Commentaires reçus sur les cotisations ordinaires pour l'exercice 2023-2024

Aucun commentaire n'a été reçu sur les cotisations.

AGA 2021/2022-10.2 Présentation des cotisations ordinaires pour l'exercice 2023-2024

Pour les besoins du procès-verbal, le contenu du document transmis avec le rapport annuel sur les cotisations ordinaires se résume ainsi :

Le conseil d'administration a décidé d'accepter les recommandations de la directrice générale pour 2023-2024, et ce, pour chaque catégorie de cotisation, soit :

- de porter à 502 $ la cotisation annuelle des membres ordinaires;
- de porter à 204 $ la cotisation annuelle des membres âgés de 65 ans et plus;
- de porter à 251 $, soit 50 % de la cotisation ordinaire, la cotisation des membres ATIO/STIBC;
- de maintenir à 25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire la cotisation pour les membres nouveaux diplômés pour les trois premières années de cotisation;
- de maintenir à 25 % de la cotisation ordinaire la cotisation annuelle des membres n'exerçant plus.

Yves Lanthier réitère sa proposition d'une cotisation spéciale pour une participation annuelle à Wikipédia. Le président répond qu'une telle demande doit faire l'objet d'une discussion et d'une résolution au conseil d'administration et même d'un possible sondage auprès des membres.

Anne-Marie Mesa dit ne pas avoir été consultée ou ne se souvient pas du tout d'avoir été consultée à propos des cotisations ordinaires.

La DG et secrétaire répond que dans l'envoi de l'avis de convocation à l'AGA, envoi fait en août dernier, une communication aux membres a été transmise invitant les membres à faire part de tout commentaire avant le 20 septembre. Elle précise que c'est

toujours la même communication aux membres qui est transmise chaque année avec l'avis de convocation.

Réal Paquette réagit à la proposition d'Yves Lanthier. Il ne croit pas qu'on doive adopter une cotisation spéciale pour Wikipédia, qu'une cotisation spéciale doit être pour des projets particuliers, mais il invite le conseil d'administration à réfléchir à la possibilité de faire un don ou une contribution à Wikipédia à même le budget de fonctionnement.

Le président répond que les deux suggestions concernant Wikipédia seront étudiées.

Jean-François St-Arnault souligne qu'il est nouveau diplômé du collège de Glendon, est natif de Trois-Rivières et qu'il s'est donc naturellement dirigé vers l'OTTIAQ. Mais, il se rend compte que sa cotisation ne correspond pas aux 25 %, 50 % et 75 % pour nouveau diplômé et demande des explications.

La DG et secrétaire répond que cette cotisation est réservée aux nouveaux diplômés québécois dont les diplômes sont reconnus par l'Ordre. Monsieur St-Arnault souligne qu'il y a un grand besoin auprès des nouveaux diplômés à Glendon et à Ottawa qui veulent être inclus dans le milieu de la traduction, mais qui se sentent exclus par la politique.

Le président ajoute que le droit professionnel est de compétence provinciale et que chaque province a ses règles, donc l'OTTIAQ favorise naturellement les diplômés québécois. Monsieur St-Arnault comprend très bien, mais tenait à avoir la bonne information à transmettre à ses pairs.

Mélanie Simard souligne qu'il serait peut-être pertinent dans ce cas de proposer que les diplômés reconnus par les autres associations de traducteurs, terminologues et interprètes des autres provinces, comme l'ATIO et la STIBC, puissent être reconnus et qu'un pourcentage de la cotisation des membres des autres associations puissent être déboursé, soit 25, 50, 75 %, des 50 % de la cotisation ordinaire, de sorte que ça devienne 12 %, 25 %, 37 %.

Le président répond qu'ils ont déjà 50 % de la cotisation ordinaire et qu'il n'est pas certain que le conseil d'administration voudrait ramener la cotisation à 12 %, 25 % et 37 %. Madame Simard répond que ça inciterait peut-être des personnes qui sont certifiées dans d'autres organismes à obtenir une certification avec l'OTTIAQ, ce seraient des revenus supplémentaires.

Le président répond qu'elle a raison pour les revenus et pour le reste, qu'il prend bonne note des suggestions qui seront étudiées. Il rappelle que ces diplômés bénéficient déjà

de 50 % sur la cotisation ordinaire et que ça représenterait sans doute une trop basse cotisation, comparée à celle des diplômés québécois.

Betty Cohen ajoute ne pas être certaine que l'ATIO apprécierait si on procédait ainsi avec les diplômés ontariens en offrant une cotisation nettement plus basse pour les amener vers l'OTTIAQ. Le président ajoute qu'en plus l'ATIO remet en question l'accord de réciprocité, parce que l'ATIO estime que les critères d'agrément de l'OTTIAQ ne les satisfont plus. Des discussions sont présentement en cours entre l'OTTIAQ et l'ATIO à ce sujet. Madame Cohen se dit d'accord avec madame Simard et monsieur St-Arnault, mais il ne faut pas non plus se faire concurrence entre provinces, mais se respecter. Madame Simard suggère alors que soit ajouté une condition, que les membres qui veulent l'agrément au Québec avec l'OTTIAQ doivent avoir l'agrément avec la province où ils ont obtenu leur diplôme et que ce serait alors une organisation supplémentaire pour la personne et non pas l'organisation principale.

Le président admet qu'elle soulève un point intéressant et que ça vaut la peine d'étudier la question, d'autant plus que ce genre de question va ressortir dans les discussions avec l'ATIO, pour pouvoir rétablir l'entente de réciprocité.

Jean-François St-Arnault remercie le président de vouloir se pencher sur la question qui est plutôt sociopolitique. S'étant senti naturellement attiré vers l'OTTIAQ et son professionnalisme, ce qu'il n'a pas ressenti à l'ATIO, sans vouloir dire que l'ATIO n'est pas professionnelle autant que l'OTTIAQ, mais il voit que ses collègues diplômés au Québec ne se tournent pas vers l'ATIO mais plutôt vers d'autres organismes internationaux, et pas vers l'OTTIAQ non plus à cause de la dualité linguistique canadienne, mais que nous sommes peut-être dans une nouvelle ère qui pourrait permettre que les choses se facilitent.

Le président répond qu'il prend sa question et ses suggestions très au sérieux et qu'il fera un suivi. Il ajoute qu'il n'y a qu'au Québec que la traduction est règlementée par un ordre, ce qui complique les choses. Dans les autres provinces, ce sont des associations professionnelles dont certaines, comme l'ATIO, la CTINB et la STIBC ont une reconnaissance juridique et leur mandat est de défendre les intérêts de leurs membres et non d'assurer la protection du public.

AGA 2021/2022-11 Rémunération du président et des administrateurs élus

RÉS. AGA 2021/2022-11 Le président précise qu'il s'agit d'une augmentation suivant l'IPC dans le cas de la rémunération des administrateurs élus et du maintien de la rémunération du président.

Betty Cohen, Réal Paquette et Jeanne Duhaime tiennent à féliciter le président pour tout son travail.

Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Réal Paquette, appuyée par Jeanne Duhaime et selon l'article 104 du *Code des professions*, il est résolu de porter la rémunération actuelle des administrateurs élus de l'Ordre à 105 $ pour une séance de trois heures et demie et moins et à 210 $ pour une séance de plus de trois heures et demie;

Et
De maintenir le salaire pour le poste de la présidence actuelle à 24 000 $ plus les charges sociales et de le porter à 35 300 $ par exercice, plus les charges sociales, à l'élection d'une nouvelle présidence.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2021/2022-12 Campagne publicitaire

Madame Valérie Fleury, de l'agence Camden, se joint à la réunion et fait un retour détaillé sur le mandat de la campagne de notoriété de 2021-2022 qui était orientée essentiellement sur les réseaux sociaux, tout en poursuivant la diffusion des capsules vidéo produites en 2021. Le tout a suscité un taux d'interactions (engagement) très élevé sur les différents médias sociaux tels que Facebook, Instagram, LinkedIn, en plus des visites sur le site de l'Ordre et des vues des vidéos. Elle présente ensuite les orientations de la campagne 2022-2023 qui sera davantage orientée vers les étudiants préuniversitaires, les personnes songeant à changer de carrière et les étudiants dans les filières langagières, en offrant un angle novateur pour attirer ces publics en mettant de l'avant l'Ordre et ainsi renforcer l'attractivité de l'Ordre et de ses professions auprès de la relève.

Q. : (Betty Cohen) Si on s'adresse à la relève, est-ce que c'est parce qu'il y a un problème de relève dans la profession ou à l'OTTIAQ?

R. : Le président répond qu'il y a effectivement une baisse marquée des inscriptions dans tous les programmes universitaires en traduction au Canada et le Québec n'y échappe pas. Il précise cependant que c'est le cas pour presque toutes les professions et qu'il est donc très important de se présenter et de présenter nos professions sous un nouveau jour, surtout auprès des étudiants qui ne désirent pas nécessairement s'orienter vers les sciences ou autres domaines.

AGA 2021/2022-13 Commentaires et questions de l'assemblée

Aucun commentaire ni question.

AGA 2021/2022-14 Remerciements aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2021-2022

Le président remercie les membres de leur présence et tient à remercier la permanence pour le travail extraordinaire qu'elle fait tout au long de l'année.

Le président remercie également tous les membres du conseil d'administration de l'exercice 2021-2022 :

Maria Duarte, traductrice agréée et administratrice sortante
Ann Marie Boulanger, traductrice agréée
Julien Gagnon, traducteur agréé
Stephanie Lamontagne, traductrice agréée
Hélène Michon, terminologue agréée
Suzanne Villeneuve, interprète agréée
Catherine Zekri, traductrice agréée
Ghislaine Brosseau, travailleuse sociale et administratrice nommée
Pierre Emond, administrateur nommé et sortant
Marie Poitras, administratrice nommée

Le président remercie notamment les administrateurs sortants, Maria Duarte, administratrice élue, qui a effectué un troisième mandat consécutif et Pierre Emond, administrateur nommé, qui a dû démissionner pour des raisons de santé.

AGA 2021/2022-15 Présentation du conseil d'administration pour l'exercice 2022-2023

Le président présente les nouveaux membres du conseil d'administration pour 2022-2023 et ceux dont le mandat se poursuit :

Donald Barabé, traducteur agréé – président du conseil d'administration
Ann Marie Boulanger, traductrice agréée
Ghislaine Brosseau, administratrice nommée
Julien Gagnon, traducteur agréé
Meaghan Girard, traductrice agréée
Stephanie Lamontagne, traductrice agréée
Gervais Lessard, administrateur nommé
Hélène Michon, terminologue agréée
Marie Poitras, administratrice nommée
Suzanne Villeneuve, interprète agréée
Catherine Zekri, traductrice agréée

Avant la levée de la séance, le président remercie le nouveau conseil d'administration de l'avoir réélu pour un dernier mandat en tant que président. Il remercie les membres pour leur confiance et ajoute que c'est un plaisir de travailler avec tous et pour tous.

Le président termine en remerciant à nouveau la permanence ainsi que Dany Gagnon pour la modération et les techniciens. Il remercie Diane Cousineau, ancienne DG de l'Ordre, avec qui il a travaillé étroitement pendant quatre ans et qui a pris sa retraite bien méritée. Il félicite la nouvelle directrice générale, Hélène Gauthier, qui a pris le relais.

Betty Cohen tient à féliciter, en tant que membre et pour avoir travaillé de près avec eux, les membres de la permanence pour tout le travail effectué dans la bonne humeur et la cordialité.

Le président tient aussi à remercier tous les bénévoles de l'Ordre qui permettent de faire fonctionner l'Ordre et qui lui donnent tout son dynamisme, c'est extrêmement apprécié.

AGA 2021/2022-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Jean-Gabriel Piette, appuyée par Édith-Émilie Mercier, il est résolu de clore la séance à 20 h 17.

Le président,	**La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,**
Donald Barabé, traducteur agréé	**Hélène Gauthier, traductrice agréée**